



NERONDE.COM

Numéro 95

Bulletin Municipal trimestriel

3ème trimestre
2020



..



Malgré la canicule du mois d'août et les nombreuses difficultés liées aux travaux d'aménagement du centre bourg, des fleurs annuelles ont cependant été plantées afin d'agrémenter les rues nouvellement rénovées.

En novembre, les massifs seront garnis de plantes vivaces et nous souhaitons que la verdure et les belles couleurs redonnent du baume au cœur aux Nérondois en cette période compliquée.

**Le maire,
Gérard MONCELON**

**Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde
en date du lundi 29 juin 2020 à 20 heures**

Présents : MMES et MM : MONCELON Gérard, TISSOT Robert, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, TRIOMPHE Rodolphe, GOUTAILLER Cyril, FECHE Sébastien, CLAIRET Martin, REVEL Evelyne, BAUDOUIN René, NICOLAS Geneviève.

Secrétaire de séance : M. Michel BUSSERY

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2020

- **Unanimité des présents et représentés : 11 voix Pour**

Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 29 juin 2020

- **Unanimité des présents et représentés : 11 voix Pour**

Vote du budget primitif ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur le Maire présente et commente le budget primitif en équilibre pour l'année 2020 :

Fonctionnement

Dépenses	18 133.41 €
Recettes	18 133.41 €

Investissement

Dépenses	218 525.65 €
Recettes	218 525.65 €

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré :

•Approuve à l'unanimité le budget primitif ASSAINISSEMENT de l'année 2020.

Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

Vote du budget primitif COMMUNAL 2020

Monsieur le Maire présente et commente le budget primitif de la COMMUNE en équilibre pour l'année 2020 :

Fonctionnement

Dépenses	569 216.75 €
Recettes	569 216.75 €

Investissement

Dépenses.....	1 290 241.08 €
Recettes	1 290 241.08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré :

•Approuve à l'unanimité le budget primitif de la COMMUNE pour l'année 2020.

Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

Vote des taux d'imposition des taxes communales

Compte tenu de la période difficile traversée, M. le Maire propose de ne pas augmenter les taxes.

Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

Vote des tarifs assainissements 2020

Les tarifs 2019 restent inchangés par rapport à 2019, à savoir :

Prime fixe : 45 euros - 0,42 euro par m³ consommé

Raccordement au réseau d'assainissement collectif : 2000 euros

Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

Vote des tarifs communaux 2020 : ils restent inchangés par rapport à 2019

Concessions cimetières

Tombes : Concessions perpétuelles 300 euros/m² – 50 ans 220 euros/m² – 30 ans 160 euros /m²

Columbarium/Jardin du Souvenir :

Une case : 50 ans 1000 euros – 30 ans 700 euros – 15 ans 500 euros

Dispersion des cendres : 100 euros

Caves urnes :

Une case : 50 ans 1200 euros – 30 ans 900 euros – 15 ans 700 euros

Location des salles :

Tarif sans changement En attente de la mise en place de la gestion des salles (réservation, mise à disposition...) et d'un règlement intérieur. Points qui seront traités dans une prochaine réunion du CM.

Salle Henri IV

Associations de Néronde 60 euros – Associations extérieures 150 euros

Particulier habitant Néronde 200 euros – Particulier de l'extérieur 380 euros – Apéritif 70 euros

Utilisation sono 40 euros

Salle de l'ancienne cure

Associations de Néronde 30 euros – Associations extérieures 100 euros

Particulier habitant Néronde 150 euros – Particulier de l'extérieur 300 euros – Apéritif 50 euros

Utilisation sono 40 euros

La location du jardin attenant à la salle Henri IV reste inchangée : 35 euros annuels.

Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

Vote du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019

Robert TISSOT présente ce rapport consultable en Mairie ou sur le site www.services.eauxfrance.fr

Quelques éléments d'information :

•Nombre total d'abonnés au 31/12/2019 : 200

•Volume facturé en 2019 : 13 469 m³ (12 992 en 2018)

•La station d'épuration du Moulin Bernard est en totale conformité avec les normes en vigueur.

Ce rapport doit être adopté par les membres du CM. Il sert pour demander des subventions.

Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

Dossiers en cours

•Cyril Goutailler présente le devis de fleurissement pour les espaces de terre créés par l'aménagement du centre-bourg, de la place du Palud au carrefour de la route de l'ancienne gare. Le devis établi auprès des Serres de Commières à Vougy s'élève à 1309,60 euros TTC. Accepté par les membres du CM, ce fleurissement se fera dans les premiers jours de juillet.

D'autre part, la commune s'est inscrite au concours de fleurissement organisé par l'association Nature et Patrimoine des Montagnes du Matin.

Il a également pris contact avec un spécialiste dans l'élimination des pigeons, M. Paupier, de Briennon.

Décision en attente.

•Michel Bussery rend compte de la visite de M. Clément Midroit, du service de la transition énergétique, organe du SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de la Loire). Le bilan des consommations (gaz et électricité) des bâtiments municipaux (mairie, école, salle Henri IV, ancienne cure) fait apparaître une baisse sensible en 2019 par rapport à 2018 : 105 272 kWh contre 116 946 kWh, soit 9944 euros contre 10 190 euros.

Dans les préconisations relevées, on notera un point faible à l'école où « les consommations surfaciques sont au-dessus de la moyenne départementale ».

Le dossier complet est consultable en Mairie.

A côté de cela, il faut relever la baisse très sensible de la consommation de l'éclairage public, 44 750 kWh contre 74 097 kWh (moyenne des 3 dernières années). Cela est dû évidemment aux travaux de rénovation entrepris.

•Gérard Moncelon donne les informations suivantes :

La vente de la maison, rue de l'ancienne cure, passée avec M. Nicolas Marcel a été réalisée.

Placette du cuvage : Dans le cadre de la rénovation de cet espace, il conviendra de prendre des décisions concernant le devenir des bâtiments achetés par la commune.

Un lave-vaisselle a été installé à l'école.

Le camion acheté par la commune est arrivé.

Un essuie-main électrique sera installé dans les toilettes « handicapés », salle Henri IV.

Il est rappelé que la liste de diffusion des membres du Conseil Municipal doit être utilisée exclusivement dans le but d'informations, d'échanges, pour le travail en commun sur les seuls sujets touchant l'intérêt général.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire clôt la séance à 22 heures 45.

Prochaine réunion du conseil : lundi 3 août 2020

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire
Michel BUSSERY

**Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde
en date du lundi 3 août 2020 à 20 heures**

Présents : MMES et MM : MONCELON Gérard, TISSOT Robert, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, TRIOMPHE Rodolphe, GOUTAILLER Cyril, FÊCHE Sébastien, CLAIRET Martin, REVEL Évelyne, BAUDOUIIN René, NICOLAS Geneviève.

Secrétaire de séance : M. Michel BUSSERY

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2020

- **Unanimité des présents et représentés : 11 voix Pour**

Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 3 août 2020

- **Unanimité des présents et représentés : 11 voix Pour**

Convention d'occupation de locaux Lycée Pierre Coton – École publique

* Convention passée entre le lycée professionnel, la région, la commune et l'école primaire de Néronde.

Objet : occupation du gymnase du lycée selon sa disponibilité pour activités sportives et accueil de 2 rencontres sportives USEP, moyennant le paiement d'une redevance : 4,50 euros par heure.

La convention est approuvée à l'unanimité

Convention d'occupation de locaux Lycée Pierre Coton – Maison des lycéens

*Convention passée entre le lycée professionnel, la région Auvergne-Rhône-Alpes et la maison des lycéens.

Objet : utilisation des locaux du lycée professionnel pour des activités péri-éducatives et culturelles

La convention est approuvée à l'unanimité

Convention de mise à disposition du service restauration du Lycée Pierre Coton

* Convention passée entre le lycée professionnel, la région Auvergne-Rhône-Alpes, la commune et l'association de la cantine scolaire de Néronde.

Objet : accueillir au service de restauration du lycée les écoliers et les personnels accompagnateurs pour les repas de midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Prix du repas : 3 euros

La convention est approuvée à l'unanimité

Convention concernant l'aménagement de la RD1.1 dans la traversée du bourg

* Convention passée entre la commune de Néronde et le département de la Loire.

Objet : Participation financière du département pour la réalisation des travaux proposés sur le domaine public départemental dans la traversée du bourg.

La participation du département s'élève à 33 747 euros

La convention est approuvée à l'unanimité

Délégation de fonction du conseil municipal au Maire (point n°9)

* Suite à la délibération du conseil municipal en date du 12 juin 2020 relative aux délégations consenties au maire, l'attribution numéro 9 est annulée et reformulée dans les termes suivants :

« De demander à tout organisme financeur dans les conditions fixées par le Conseil Municipal l'attribution de subventions (DETR, Enveloppe Cantonale, Enveloppe de Voirie, Région, Département, Communauté de Communes) selon les projets prévus dans la commune ».

La modification est approuvée à l'unanimité

Nomination d'un membre supplémentaire pour la commission Appel d'offres

* Concernant la commission d'appel d'offres, le Maire qui en est le président, ne peut pas en même temps siéger en tant que membre titulaire.
Il convient donc de désigner un autre conseiller pour que la commission soit conforme à la légalité.
La commission est ainsi redéfinie :
Membres titulaires : Robert TISSOT – Cyril GOUTAILLER – Sébastien FÊCHE
Membres suppléants : Rodolphe TRIOMPHE – René BAUDOIN – Geneviève NICOLAS

La modification est approuvée à l'unanimité

Proposition de deux commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs

* Le nouveau Conseil Communautaire doit créer la CIID. Il est demandé à la commune de proposer le nom de 2 contribuables (1 titulaire et 1 suppléant) afin de siéger dans cette commission.

Aucune proposition de nom n'étant faite, cette question est reportée au prochain conseil municipal

Désignation de deux représentants pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la CCFE

* Le nouveau Conseil Communautaire doit créer la CLECT, commission dont le rôle principal est de procéder à l'évaluation des charges liées au transfert des compétences entre les communes et la CCFE. Les travaux de cette commission permettent le calcul des attributions que la Communauté de Communes verse aux communes chaque année.

Il est demandé à la commune de proposer le nom de 2 conseillers (1 titulaire et 1 suppléant) afin de siéger dans cette commission.

Sont désignés, membre titulaire : Cyril GOUTAILLER

membre suppléant : Rodolphe TRIOMPHE

Présentation aux élus de la préparation de la campagne de recensement 2021

* En vue de la campagne de recensement qui se déroulera du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2021, l'INSEE organise une séance d'information à la sous-préfecture de Roanne, mercredi 2 septembre 2020, de 9h à 12h.

Cette réunion ne s'adresse pas aux futurs coordinateurs qui seront formés en novembre 2020, mais au maire ou un de ses représentants.

Gérard MONCELON se propose d'assister à cette réunion.

Modification adressage bourg et hameaux

* Geneviève Planche indique la nécessité d'une délibération afin de modifier ou compléter des adresses dans le bourg ou dans les hameaux.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Création des commissions thématiques au sein de la CCFE

M. le Maire remet à chaque conseiller une feuille invitant à s'inscrire pour faire partie d'une des 15 commissions thématiques proposées par la CCFE. Cette feuille est à rendre pour celles et ceux qui sont intéressés.ées avant le 27 août. Le choix sera ensuite fait au niveau de la CCFE en fonction du nombre de réponses reçues et des lieux d'implantation des élus.es.

Dossiers en cours

* Robert Tissot informe de l'achat d'un petit tracteur pour les travaux de la commune.

Coût 11 990 euros.

Comme l'an dernier Paul COLLONGEON est embauché sur le mois d'août pour l'arrosage des massifs et de petits travaux.

Les travaux du centre-bourg se terminent avec le traçage des places de stationnement.

* Geneviève Planche présente les actions et réflexions de la commission patrimoine :

Rénovation des deux bâtiments place du cuvage. Rencontre avec M. Janin, architecte. Il convient de faire venir des artisans et demander des devis pour voir ce qu'il est possible de réaliser du point de vue de la faisabilité et d'un point de vue financier.

Parallèlement, il est important de demander un diagnostic concernant la chapelle, classée au rang des monuments historiques, dont l'état se détériorera rapidement si rien n'est fait. Si des travaux importants sont à envisager, il faudra les échelonner dans le temps.

La croix située à l'intérieur du cimetière demanderait une restauration rapide.

Il serait souhaitable qu'un diagnostic de l'église soit également réalisé.

* Cyril Goutailler, concernant l'intervention d'un spécialiste dans l'élimination des pigeons, se renseigne pour en voir la faisabilité.

Le jury du concours de fleurissement de l'association Nature et patrimoine des Montagnes du Matin viendra à Néronde le mercredi 19 mai.

Rodolphe Triomphe souhaite faire partie de la commission environnement. Demande acceptée.

* Michel Bussery indique que Mme Karine Sebaa, présidente de l'association de la cantine scolaire, souhaite arrêter ses fonctions. Il convient de réfléchir à une organisation pour que le service d'achat des repas puisse fonctionner.

D'autre part, il faudra voir comment organiser au mieux le périscolaire en fonction des contraintes sanitaires qui risquent de perdurer à la rentrée.

Communications de M. le Maire

- Un courrier de Mme Éliane JEDYNAK demande qu'un nouvel ordinateur soit installé dans la salle de la bibliothèque, en remplacement de l'appareil actuel, obsolète. Demande acceptée.

- Un courrier émanant du département de la Loire invite les communes à soutenir une initiative qui propose à une classe de l'école une visite thématique gratuite d'un site patrimonial du département. Affaire à suivre.

- Une antenne destinée à la gestion des nouveaux compteurs de gaz « Gazpar » est installée dans le clocher de l'église, invisible de l'extérieur.

- Obtention d'une subvention de l'enveloppe cantonale de solidarité : 7 000 euros

- Obtention d'une subvention complémentaire DETR : 88 935 euros

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire clôt la séance à 22 heures.

Prochaine réunion du conseil : lundi 21 septembre 2020

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire
Michel BUSSERY



INFORMATIONS DE LA MAIRIE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Une réunion a eu lieu le 30 juin pour le renouvellement des membres du CCAS qui doit comporter

1 président - le maire
Gérard MONCELON

4 représentants de la commune

Claudette OGIER représentante des personnes en situation de handicap
Jean-Jacques COQUARD représentant des personnes âgées
Martine MERLE représentante pour l'insertion et la lutte contre l'exclusion des personnes
Jean TEOBALDO représentant des familles (UDAF)

4 représentants du conseil municipal

Geneviève PLANCHE vice présidente
Michel BUSSERY
Cyril GOUTAILLER
Evelyne REVEL

Les membres du CCAS ont visité le GAEC de « Pierre sèche », propriété du CCAS située sur la commune de St Marcel de Félines, louée à Monsieur et Madame PARDIN.
Ils ont environ 75 vaches de race Aubrac pour la vente de viande de veau bio en boucherie.



BANQUET DES ANCIENS du 28 novembre 2020

En raison de la pandémie de Covid 19, le CCAS a décidé, avec regret, de l'annuler.

INFORMATION SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif informe qu'un contrôle de toutes les maisons concernées est en cours. Si des préconisations de mise en conformité de l'installation sont demandées, les modifications devront être réalisées dans les 4 ans qui suivent.

INFORMATION ENEDIS

Coupures de courant pour travaux le mardi 20 octobre 2020,

Quartiers :

Le Bruchet, rue des Oeufs, route de Rozier en Donzy :

de 9h à 12h

rue des Ecoles, rue de la Madone, route de Rozier en Donzy, Chez Coquillon, : de 14h à 17h



Le Conseil d'Administration de l'Union des communes rurales a eu lieu à Néronde.

Une trentaine de maires étaient présents, ainsi que Bernard FOURNIER, sénateur.

Le président Marc LAPALLUS a donné les dernières informations concernant le département et ensuite de nombreux débats ont eu lieu.



LA BIBLIOTHEQUE

Elle a enfin ouvert ses portes le mardi 1er septembre.

L'équipe de bénévoles se fera un plaisir de vous retrouver autour des livres, dans le strict respect, bien sûr des gestes barrières.

Le port du masque est obligatoire pour accéder à la bibliothèque et du gel est à votre disposition sur place. Les livres rendus sont mis en quatorzaine, dans un carton à part.

Les permanences ont toujours lieu les mardis de 17h à 18h30 et les samedis de 9h30 à 11h.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Des travaux sont en cours au Palud pour aménager des points d'apport volontaire destinés au dépôt des déchets ménagers. Les équipements installés concernent les habitants du bas de Néronde, les quartiers qui partent de la mairie jusqu'au Palud.

Toutefois si des personnes domiciliées hors de ce périmètre sont intéressées par l'apport volontaire, elles peuvent se renseigner en mairie.



Les usagers auront accès aux containers des déchets ménagers avec un badge pour déposer leurs sacs. Ils n'auront plus de poubelles donc plus de problèmes de stockage. Les containers de récupération des verres et des emballages plastiques et cartons restent bien entendu d'accès libre et sont dès maintenant opérationnels.



Une réunion publique a été organisée par la communauté de communes FOREZ EST, le vendredi 25 septembre, à l'ancienne cure, pour exposer les différentes étapes de ce projet qui sera opérationnel le 1er janvier 2021.

Ce système contribuera, à la fois au bien-être des habitants en résolvant les problèmes de stockage et de nuisances olfactives ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie par la suppression des poubelles sur la voie publique. Si des Nérondois hors périmètre concerné étaient intéressés par l'apport volontaire, ils peuvent se renseigner en mairie.



Actuellement, 10 communes sur les 42 de la Communauté de Communes de « **Forez-Est** » bénéficient de ce service qu'elle finance entièrement, seul le terrassement est à la charge des mairies.

Création - Aménagement de 3 parking

En bas de la rue " Traine cul " 2 parking vont être aménagés dont un réservé au stationnement "longue durée" des véhicules.



L'autre parking situé rue des Oeufs sera également aménagé.

Le planning des travaux réalisés par l'entreprise EIFFAGE est prévu entre le 10 et le 23 octobre.

Durant cette période les 2 rues concernées seront alternativement barrées.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre participation

En partenariat avec l'Association des Amis de Néronde, un projet de potence et de grille pour sécuriser le nouveau puits de la Grand'Rue est en cours.



MANIFESTATIONS DU 3ème TRIMESTRE 2020



En raison du peu de manifestations cet été les concerts de
« **Jeux d'Ensemble** »
organisés uniquement à l'église de Nérondes, ont été d'autant plus appréciés du public

La qualité était au rendez-vous et les musiciens nous ont fait vivre des moments intenses.



C'est reparti pour la vingtième année d'existence de l'association *Les Pas Coton* ! Chaque lundi après-midi, les marcheurs se retrouvent pour parcourir les chemins de la commune et plus largement ceux des villages des Montagnes du Matin. Deux circuits sont proposés, l'un de 6/7 kilomètres, l'autre de 9/10 kilomètres. Un moment convivial clôt l'après-midi autour de pâtisseries et boissons.

Contact : Gilbert Dauphin Tél : 04 77 27 36 81

Comme chaque année les membres de l'ADN se sont retrouvés à la butte de la vigne pour partager récolte de raisins, abondante cette année, et surtout prendre le verre de l'amitié.



Si des personnes ou des associations voulaient un article ou faire passer une information sur
NERONDE.COM

la commission culture en serait ravie
contact à la mairie ou au 04 77 27 38 06

Animateur de réalisation et de publication :
Commission « Culture et Communication »

si votre voisin n'a pas eu ce n°, il peut le demander en mairie.

Ne pas jeter sur la voie publique